

Les charges du pays de Luxembourg

en 1464,

par Dr. N. VAN WERVEKE.



n connaît assez le triste sort de notre patrie durant les quatorzième et quinzième siècles; c'étaient tantôt des guerres privées qui dévastaient des parties considérables du territoire, tantôt des guerres avec les souverains voisins qui faisaient mainte fois subir à tout le pays le sort dont les guerres privées ne frappaient qu'une petite partie. L'état même, par suite de la mauvaise gestion des affaires, diminuait d'année en année et chaque jour pour ainsi dire voyait passer en mains étrangères tantôt un château, tantôt une ville, tantôt une prévôté tout entière. Les revenus de ces endroits furent cédés soit à un particulier, soit à un prince, pour une somme qui d'ordinaire était le décuple des revenus; mais le rachat ne fut que rarement opéré dans un temps raisonnable et mainte terre resta engagée durant des siècles, au grand détriment de nos souverains et plus encore de nos ancêtres. Ce fut Jean l'Aveugle qui plus que les autres prodigua de la manière la plus insensée les meilleurs et plus clairs revenus du pays; son fils Charles IV (1346—1354) s'empessa de suivre son exemple. Le règne de Wenceslas I ramena, il est vrai, de l'ordre dans les finances; mais son successeur Wenceslas II, non content d'aliéner par voie d'engagère quelques petites parties, aliéna tout le pays, en l'engageant d'abord à Josse de Moravie qui le céda à son tour au duc d'Orléans, puis au duc Antoine de Bourbon lors de son mariage avec la duchesse Elisabeth de Görlitz. Ce fut cette dernière engagère qui mit le comble aux malheurs de notre patrie et ouvrit un vaste champ aux intrigues de tous les princes pour ainsi dire de l'Europe qui tour à tour se disputèrent la possession de Luxembourg. Les ducs de Saxe, l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, l'empereur d'Allemagne, les ducs de Bourgogne mirent en œuvre tous les moyens possibles pour s'assurer ce pays qui, gouverné par une forte main, aurait pu jouer un rôle très-grand. Les malheurs de la guerre ne cessèrent qu'en 1443, après avoir duré presque sans interruption un demi-siècle; le duché de Luxembourg devint une des provinces du vaste territoire que Philippe le Bon de Bourgogne tenait sous son sceptre. Sous lui déjà l'ordre commença à revenir; tout en ménageant les susceptibilités d'un parti allemand, hostile aux Bourguignons, il chercha à améliorer de son mieux la situation de notre patrie et à réorganiser les finances. Rien cependant ne saurait mieux nous faire connaître, combien il s'en fallait que tous ses efforts fussent couronnés de succès, que l'état suivant dressé peu de temps après l'avènement de son fils Charles le Téméraire. Nous voyons par cet état que quelques engagères remontaient jusqu'au treizième siècle, et que le total des sommes pour lesquelles ces engagères étaient faites, montait à la somme énorme de circa 150,000 florins du Rhin ou tout ou moins cinq millions de notre argent.

Cet état a encore un autre intérêt pour nous par la circonstance qu'il donne les revenus ou, comme nous dirions aujourd'hui, les traitements assignés aux prévôts et châtelains des différentes villes, aux receveurs particuliers, aux employés subalternes, au justicier des nobles, au greffier du conseil, au procureur général, au président et aux gens du conseil de Luxembourg, et enfin aux canonnières de Luxembourg.